

L'ADMISSION À L'UQAR

L'admission se déroule en trois phases : l'étudiant soumet une demande d'admission; l'Université donne une réponse à l'étudiant (décision d'admission); l'étudiant accepte ou refuse l'offre d'admission.

VOTRE DEMANDE D'ADMISSION À L'UQAR

Nous vous invitons à remplir le formulaire de demande d'admission électronique accessible sur le site Internet de l'UQAR (www.uqar.ca) sinon, remplir le présent formulaire, y joindre les pièces requises et l'expédier à l'adresse suivante : Service de l'admission, Bureau du registraire, 300, allée des Ursulines, C.P. 3300, succ. A, Rimouski (Québec) G5L 3A1 CANADA. Veuillez noter que les frais d'admission au montant de 50,70 \$ CA ne sont pas remboursables. Cependant, l'étudiante ou l'étudiant encore inscrit après la date limite d'abandon sans mention au dossier universitaire du trimestre concerné verra un crédit de 20 \$ CA porté à son compte.

TYPE D'ADMISSION

Vous pouvez être admis à l'UQAR à l'un des statuts suivants :

- étudiant régulier : étudiant admis à un programme et inscrit à un ou plusieurs cours de ce programme;
- étudiant libre : étudiant admis à l'Université et inscrit à un ou plusieurs cours sans postuler un diplôme ou un grade universitaire;
- étudiant stagiaire : étudiant inscrit dans un autre établissement et en stage à l'UQAR;
- auditeur : étudiant admis à l'Université et inscrit à un ou plusieurs cours, mais exempté des épreuves et des examens; il ne reçoit aucun crédit, diplôme ou grade, mais peut obtenir une attestation d'inscription.

DATES LIMITES D'ADMISSION

Trimestre d'été : 1^{er} mars*

Trimestre d'automne : 1^{er} mars*

Trimestre d'hiver : 1^{er} novembre*

* Pour les programmes non contingentés, l'Université peut considérer les demandes reçues après la date limite d'admission, selon la capacité d'accueil.

PIÈCES REQUISES EN PLUS DU FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSION DÛMENT REMPLI ET D'UN CHÈQUE OU D'UN MANDAT-POSTE AU MONTANT DE 50,70 \$ CA

Pour les candidats aux études de 1^{er} cycle détenteurs ou en voie d'obtenir un diplôme d'études collégiales au Québec (DEC) ou ayant déjà obtenu un DEC

- pour les candidats nés au Québec, l'acte de naissance n'est pas exigé. Il est cependant possible qu'il soit demandé à la suite du processus d'admission.
- pour les candidats nés à l'extérieur du Québec, un acte de naissance (ou une photocopie certifiée conforme à l'original) incluant les noms et prénoms des parents ainsi que le lieu de naissance (municipalité, pays).

Pour les autres candidats aux études de 1^{er} cycle

- pour les candidats nés au Québec, un acte de naissance (photocopie acceptée) délivré par le directeur de l'état civil, incluant les noms et prénoms des parents ainsi que le lieu de naissance;
- pour les candidats nés à l'extérieur du Québec, un acte de naissance (ou une photocopie certifiée conforme à l'original) incluant les noms et les prénoms des parents ainsi que le lieu de naissance (municipalité, pays);
- toute personne née à l'étranger, mais demeurant au Canada, doit joindre à son acte de naissance soit un certificat de citoyenneté canadienne, une carte de résident permanent ou un permis de séjour valide l'autorisant à étudier au Canada;
- une copie du bulletin officiel des notes obtenues pendant les années scolaires qui ont conduit à l'obtention du diplôme présenté à l'appui de la demande d'admission. Tout bulletin doit porter le sceau de l'institution qui l'a émis. Les photocopies sont acceptées si elles sont certifiées conformes à l'original.
- un document attestant que le candidat a obtenu le diplôme présenté à l'appui de sa demande d'admission, si le bulletin officiel n'en fait pas mention;
- un curriculum vitæ pour les candidats dont la base d'admission est l'expérience.

Pour les candidats aux études de 2^e et de 3^e cycle

- pour les candidats nés au Québec, un acte de naissance (photocopie acceptée) délivré par le directeur de l'état civil, incluant les noms et prénoms des parents ainsi que le lieu de naissance;
- toute personne née à l'étranger, mais demeurant au Canada, doit joindre à son acte de naissance soit un certificat de citoyenneté canadienne, une carte de résident permanent ou un permis de séjour valide l'autorisant à étudier au Canada;
- une copie du bulletin officiel des notes obtenues pendant les années scolaires qui ont conduit à l'obtention du diplôme présenté à l'appui de la demande d'admission. Tout bulletin doit porter le sceau de l'institution qui l'a émis. Les photocopies sont acceptées si elles sont certifiées conformes à l'original.
- un document attestant que le candidat a obtenu le diplôme présenté à l'appui de sa demande d'admission, si le bulletin officiel n'en fait pas mention;
- une lettre de motivation d'environ 500 mots. Dans le cadre d'un programme avec mémoire ou thèse, veuillez décrire une problématique que vous aimeriez développer au cours de vos études;
- un curriculum vitæ pour les candidats dont la base d'admission est l'expérience;
- trois formulaires « Rapport confidentiel sur un candidat ». Ces formulaires doivent être remplis par trois répondants qui connaissent la formation professionnelle et les aptitudes à la recherche du candidat. Ces répondants doivent transmettre leurs rapports directement au service de l'admission.

Message aux étudiants étrangers

Les candidats provenant de l'extérieur du Canada sont invités à consulter le site www.immigration-quebec.gouv.qc.ca afin de connaître les étapes administratives préalables à leur arrivée à l'Université.

D. ADMISSION DEMANDÉE

Début des études : Hiver Été Automne année | 2 | 0 | | |

Régimes d'études : Temps complet Temps partiel En recherche

Lieu des études : Campus de Rimouski Campus de Lévis Autre, précisez : _____

Statut d'étudiant demandé : Étudiant régulier Étudiant libre Étudiant stagiaire Auditeur (ce statut n'est pas soumis à l'évaluation et n'octroie aucun crédit)

Programme demandé par l'étudiant régulier

1^{er} choix de programme : _____ (Titre)

Concentration ou profil : _____ Programme court 1^{er} cycle Certificat Baccalauréat Maîtrise Doctorat

Programme court 2^e cycle Diplôme

2^e choix de programme (optionnel) _____ (Titre)

Concentration ou profil : _____ Programme court 1^{er} cycle Certificat Baccalauréat Maîtrise Doctorat

Programme court 2^e cycle Diplôme

Pour les étudiants déjà inscrits à l'UQAR

Est-ce un changement de programme? Oui Non Est-ce une double admission? Oui Non

E. EMPLOIS ET EXPÉRIENCES PERTINENTES AUX ÉTUDES POSTULÉES

Emplois antérieurs pertinents (commencez par les plus récents)

| Nom de l'employeur | Durée de l'emploi | Fonctions principales |
|--------------------|-------------------|-----------------------|
| _____ | _____ | _____ |
| _____ | _____ | _____ |
| _____ | _____ | _____ |

Expériences pertinentes (expériences professionnelles, publications, bénévolat, etc.) Joindre votre curriculum vitæ.

ESPACE RÉSERVÉ AU CANDIDAT À UN PROGRAMME DE 2^e ET DE 3^e CYCLE**F. RECOMMANDATIONS**

Indiquez ici le nom et l'adresse des trois personnes auxquelles vous avez demandé de remplir un « rapport confidentiel » à votre sujet.

| Nom | Adresse |
|-------|---------|
| _____ | _____ |
| _____ | _____ |
| _____ | _____ |

G. SI VOUS AVEZ CHOISI UN PROGRAMME COMPORTANT UN MÉMOIRE DE RECHERCHE OU UNE THÈSE

Indiquez le domaine de recherche projeté. _____

Indiquez, s'il y a lieu, le nom du professeur à qui vous avez demandé de diriger votre recherche. _____

H. LETTRE DE MOTIVATION

Rédigez, sur une feuille jointe, un texte d'environ 500 mots dans lequel vous décrivez une problématique que vous aimeriez développer au cours de vos études dans le cadre de ce programme.

ESPACE RÉSERVÉ À L'ÉTUDIANT STAGIAIRE

Renseignements relatifs à l'institution d'attache (Institution où le stagiaire poursuit un programme d'études menant à un diplôme)

Nom de l'institution : _____ Programme d'études en cours : _____

I. RENSEIGNEMENT SUR LE STAGE RÉALISÉ À L'UQAR

Nom du responsable : _____

Type de stage :

Stagiaire 1^{er} cycle Stagiaire 2^e cycle Stagiaire 3^e cycle Stagiaire postdoctoral

Début du stage : _____ Fin du stage : _____

Brève présentation du stage et objectif de formation : _____

Responsable du stage _____ Directeur du département _____ Registraire _____

J. AUTORISATIONS et SIGNATURES

Je déclare avoir pris connaissance des renseignements contenus dans ce formulaire. J'affirme qu'autant que je sache, les renseignements donnés dans les documents ci-joints sont exacts et complets. Je m'engage à prendre connaissance des règlements en vigueur à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et à les respecter.

Autorisation :

1. J'autorise les établissements d'enseignement que j'ai fréquentés ainsi que les ministères concernés à transmettre mes résultats scolaires nécessaires à l'évaluation de mon dossier à l'UQAR.
2. J'autorise que les renseignements relatifs à l'établissement fréquenté et ceux sur la citoyenneté pour établir mes droits de scolarité, nécessaires à la gestion des admissions, puissent faire l'objet d'une validation auprès des ministères concernés.
3. J'autorise l'UQAR à transmettre au Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) les renseignements nécessaires à la gestion de mon dossier d'admission et à la production de statistiques.
4. J'autorise l'UQAR à transmettre les renseignements nécessaires à la création et à la validation du code permanent au ministère concerné.
5. J'autorise l'UQAR à transmettre aux autres établissements d'enseignement où j'ai déposé une demande d'admission tout résultat obtenu à l'UQAR et, si nécessaire, à transmettre les décisions relatives à mon admission à l'établissement où j'ai fait mes études.
6. J'autorise le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) à transmettre la confirmation de la délivrance d'un certificat d'acceptation du Québec (CAQ) à mon nom à l'UQAR, s'il y a lieu.
7. J'autorise l'UQAR à transmettre à Immigration Québec, à Immigration Canada, aux ministères et aux organismes concernés, au Canada ou ailleurs, les renseignements nécessaires à la gestion de mon dossier d'admission et des programmes d'aide financière.
8. J'autorise l'UQAR à transmettre les renseignements personnels à mon sujet aux corporations professionnelles, à des fins d'inscription auprès de celles-ci, s'il y a lieu.

J'accepte ou je refuse que l'UQAR transmette les renseignements personnels à mon sujet aux associations de diplômés de l'UQAR, à la Fondation de l'UQAR et au Service de placement de l'UQAR, à des fins d'inscription auprès de ceux-ci.

Signature du candidat

Date

DÉCISION D'ADMISSION (ou réponse de l'Université)

Le candidat qui a fait une demande d'admission à l'Université recevra l'une des décisions suivantes :

- admission définitive : le candidat a satisfait aux formalités et aux exigences d'admission;
- admission conditionnelle : le candidat ne répond pas à certaines conditions; il doit satisfaire aux conditions stipulées par le programme dans les délais prévus pour être autorisé à s'inscrire aux cours. Cependant, l'admission ne peut être conditionnelle à l'obtention du DEC.
- liste d'attente : la décision du comité d'attente est positive, mais le nombre de places disponibles est insuffisant; le candidat pourra recevoir une offre d'admission ultérieurement si des candidats admis se désistent.
- refus : le service de l'admission communique la raison du refus de la demande.

INSCRIPTION

L'admission n'est valide que si elle est suivie d'une inscription au trimestre pour lequel la décision d'admission a été prononcée. Cela signifie que l'étudiant qui a été admis et qui ne s'est pas inscrit ou qui a annulé tous ses cours avec remboursement doit présenter une nouvelle demande d'admission s'il désire s'inscrire à un trimestre ultérieur et acquitter de nouveau ses frais d'admission.

Le candidat qui accepte l'offre d'admission de l'Université est invité à compléter un bulletin d'inscription pour le trimestre visé par sa demande et à acquitter ses frais d'études dans les délais indiqués.

MAÎTRISE DU FRANÇAIS (voir Politique relative à la maîtrise du français (C2-D20) à l'adresse suivante :

<http://uqar.ca/universite/a-propos-de-l-uqar/politiques-et-reglements/universite-du-quebec-a-rimouski/politiques>

Aux études de 1^{er} cycle, l'exigence de la maîtrise du français est jugée satisfaite pour les candidats admis sur la base d'un diplôme d'études collégiales (DEC), obtenu d'un collège francophone, depuis l'été 1998, ou sur la base d'un grade universitaire si ce grade a été obtenu d'une université francophone.

Tous les autres candidats admis sur la base d'un diplôme d'études collégiales (DEC) devront avoir réussi l'épreuve de français du ministère de l'Éducation. Pour les candidats déjà titulaires d'un grade universitaire, l'exigence de la maîtrise du français est jugée satisfaite si ce grade a été obtenu d'une université francophone. Des dispositions spécifiques s'appliquent aux candidats non francophones, étrangers ou allophones, ou dont les études antérieures n'ont pas été faites dans un contexte entièrement francophone.

Tous les autres candidats seront convoqués à un test de français par l'Université. Les candidats qui ont un échec à ce test devront réussir un cours de français correctif, sauf les candidats au baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire, au baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale et au baccalauréat en enseignement secondaire qui devront satisfaire aux exigences de la politique du français avant le début du premier trimestre à l'Université.

Aux études de 2^e et de 3^e cycle, une connaissance satisfaisante du français écrit et parlé est nécessaire puisque tous les cours sont donnés en français.

ACCÈS AUX DOCUMENTS CONFIDENTIELS

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents publics et la protection des renseignements personnels (Loi 65 de 1982), veuillez prendre note que :

- les renseignements requis pour remplir ce formulaire de demande d'admission sont demandés par l'Université en vue de l'identification des candidats, de l'obtention des résultats scolaires des établissements fréquentés antérieurement, de l'analyse en vue d'une décision sur l'admission et éventuellement de l'inscription et des autres opérations administratives;
- auront accès à ces documents toutes les personnes appelées à prendre des décisions concernant un candidat : les employés du Bureau du registraire, les employés affectés aux dossiers d'étudiants dans le module ou le comité de programme où le candidat s'inscrira éventuellement et, au besoin, les membres du corps professoral ou de l'administration de l'Université;
- la loi susmentionnée donne au candidat un droit d'accès à son dossier et un droit de rectification des renseignements qu'il contient s'ils sont inexacts, incomplets ou équivoques ou si leur collecte n'est pas autorisée par la loi.

L'Université du Québec à Rimouski vous avise que les renseignements nécessaires à la création et à la validation du code permanent seront transmis au ministère de l'Éducation en vertu d'une entente qui a été autorisée par la Commission d'accès à l'information.